DEPARTEMENT du
TARN
MAIRIE de

VIELMUR
Code postal 81570
Tél : 05.63.74.30.11

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Arrêté municipal n° 2025_022
Autorisation d'utilisation du Domaine Public

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Considérant la demande en date du 07 mai2025, par laquelle l'entreprise Europlâtre sise Plaine Saint Martin à Puylaurens (81700), demande l'autorisation de de mettre en place un échafaudage roulant sur les places de parkings situées devant le n°16 de la Grand Rue à partir du 14/05/2025 jusqu'au 23/05/2025

ARRETE

Article 1er : L'entreprise Europlâtre est autorisée à occuper le domaine public 16 Grand Rue, 81570 VIELMUR SUR AGOUT.

Article 2 : La présente autorisation est accordée du 14/05/2025 jusqu'au 23/05/2025.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Le Maire de Vielmur Sur Agout et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût
Le 07 mai 2025

Le Maire,

Catherine **Rabou**

Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou se sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.